

Procès-verbal de l'Assemblée 2021 **des délégués de Swiss Volley Région Jura-Seeland**

Lundi 5 juillet 2020, à 19h30, à la Salle de Spectacles à Saignelégier

1. Enregistrement des avants droit

Au terme de la saison 2020-2021, l'association SVRJS compte 21 clubs et 1162 licences, soit deux clubs en moins et 96 licences en moins.

89 délégués ont été invités à cette assemblée. Ce nombre est déterminé par l'article 24 des statuts qui prévoit que chaque club a droit à un délégué, plus un délégué supplémentaire par tranche ou fraction de 20 licences.

Après décompte, 44 délégués sont présents, représentant 17 clubs.

Clubs excusés : Sixième Set, SG Courtételle, VB Péry, et le VBC La Vendline.

Club non-excuse : aucun.

Conformément au règlement des indemnités, les clubs excusés reçoivent une amende de Fr. 50.-.

Autres excuses :

- Membre du comité : Joachim Schlub.
- Membres d'honneur : Raoul Voirol, Jocelyne Rossel, Anne-Marie-Réat et Gilbert Frieden.
- M. Benoit Gogniat, président de la CJR.
- Invités : M. Vincent Pilloud de l'Office de Sports du canton du Jura.

2. Salutations et accueil

Jacques Schnyder, président de le l'AD de SVRJS, ouvre cette assemblée.

Il précise que l'AD peut avoir lieu en présentiel grâce à son report du 18 juin à ce soir car les restrictions sanitaires lors de la date de convocation (30 jours avant) étaient encore trop restrictives pour s'assurer de la tenue en présentiel.

Il se réjouit d'avoir enfin un moment de partage, même si une assemblée n'est pas forcément l'activité la plus excitante, mais cela augure un prochain championnat joué. La compétition et le partage d'activités sociales nous a terriblement manqué.

Il remercie les membres présents, de leur engagement bénévole pour le sport.

Il remercie le comité de SVRJS pour son engagement sans faille.

Il remercie le VFM qui accueille l'assemblée de ce soir. Il remercie ce club d'avoir pris les mesures nécessaires à la tenue de l'assemblée, compte tenu de la situation sanitaire qui n'accorde pas encore toutes les libertés de mouvement.

Il salue MM. Luca Balduzzi, responsable « développement des clubs et associations » au bureau de Swiss Volley, Balz Stückelberger, membre du CC de Swiss Volley, Julien Boegli (représentant de la presse) et Vincent Wermeille, maire de la commune de Saignelégier.

Le président précise que l'ordre du jour de l'assemblée a été envoyé, conformément à l'article 20 des statuts, plus de 30 jours avant la présente AD, alors que les rapports annuels, le résultat des comptes ont été diffusés voici plus de 10 jours. Quant au budget 2021-2022, il a été envoyé récemment par mail.

3. Message des invités

M. Wermeille nous souhaite la bienvenue dans le chef-lieu franc-montagnard. Il dresse un aperçu de sa commune et annonce la prochaine ouverture de la nouvelle salle sports qui pourra accueillir les matches du VFM l'automne prochain. Il annonce que la commune offrira l'apéritif à la fin de l'assemblée. Il est remercié par les applaudissements des délégués.

M. Balz Stückelberger apporte les salutations du comité central de Swiss Volley.

Il remercie toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement des associations et des clubs, surtout pendant cette période qui a été difficile avec la COVID.

Il souligne les bonnes performances des athlètes du haut de la pyramide avec l'équipe féminine qui participera au tournoi final du championnat d'Europe et l'envoi de 3 paires de beachvolley aux JO de Tokyo cet été.

Il annonce également que, grâce au soutien de Swiss Olympic, Swiss Volley va rembourser la moitié du prix des licences 2020-2021 et une partie de la finance d'inscription des équipes de première ligue.

De son côté, Swiss Volley a octroyé une aide de CHF 150'000 aux régions : la moitié est répartie entre les 14 régions et l'autre moitié en fonction du nombre de licences. Notre région a ainsi reçu CHF 8'390.

M. Luca Balduzzi nous fait part de quelques statistiques :

95% des pratiquants sont des populaires.

75% sont des femmes ou des jeunes filles.

75% des licencié(e)s ont moins de 30 ans.

Il souligne que le bon fonctionnement de notre sport dépend de l'engagement bénévole des personnes dans les clubs et que ces personnes doivent être soutenues et même récompensées.

Il a le plaisir d'annoncer que 2 prix Benevolley ont été attribués à notre région (voir récompenses).

Il encourage les clubs à s'inscrire au prix Benevolley (renseignements en ligne sur le site de Swiss Volley).

Pour les compétitions nationales, La Mobilère continue le sponsoring de notre association ce qui permet la diffusion de matches en direct sur la SSR avec un audimat qui n'est certes pas celui de l'Eurofoot mais qui a atteint tout de même entre 30 et 40'000 téléspectateurs.

Nouveau thème abordé, celui des abus sexuels et psychologiques dans le sport. On ne doit plus fermer les yeux et ignorer de tels actes. Swiss Volley s'est assuré la collaboration d'une personne neutre, en la personne de Susi Schär.

Luca invite les clubs à mettre sur pied des séances d'information sur cette thématique avec les parents de leurs juniors.

En 2022, Swiss Volley organisera une finale nationale avec les vainqueurs de toutes les coupes régionales le 24 avril.

Le COVID a eu un effet inattendu mais positif sur le volleyball. En effet, avec le badminton, c'était le seul sport d'équipe autorisé dans les cours scolaires. Cela a amené un grand nombre de garçons à la pratique du volley. Il invite les clubs à pérenniser cette pratique en accueillant ces garçons dans les clubs, à trouver des entraîneurs, à former des équipes afin que le soufflé ne retombe pas.

Luca rappelle qu'il y a beaucoup d'argent à obtenir de la part de jeunesse et Sports et de Swiss Volley dans les mouvements juniors et la visite des leçons dans les écoles.

4. Election des scrutateurs

Réjane Gerber et Jonathan Gäumann sont désignés comme scrutateurs.

5. Adoption de l'ordre du jour

Le président soumet l'ordre du jour à l'approbation des délégués.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

6. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 19 juin 2020 à Péry

Comme de coutume, il a été publié sur notre site Internet www.svrjs.ch et il figure dans les pages 4 à 10 du fascicule de la convocation à l'assemblée. Il n'a pas suscité de proposition de modification.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal de l'AD 2020 est accepté.

7. Rapports annuels

Ils sont publiés dans la plaquette de la convocation. Jacques Schnyder propose qu'on ne les lise pas. Les rédacteurs des rapports sont à disposition pour apporter des compléments et, au besoin, répondre aux questions.

Comme de coutume, il propose qu'ils soient approuvés en bloc, au terme du débat.

- rapport du président du comité de SVRJS (Claude Devanthery) (page 10) ;
- rapport du président des arbitres (Serge Jubin) (page 11) ;
- rapport du responsable de la presse et des médias (Julien Boegli), (page 12) ;
- rapport du responsable mini volley (Yohann Escala) (pages 13 et 14) ;
- rapport de la responsable de la relève (Réjane Gerber) (page 15 et 16) ;
- rapport de la commission de jugements et de recours (Benoit Gogniat) (page 12).
- rapport du responsable du secteur compétition (Joachim Schlub) (page 16) ;

Personne ne demande de complément d'information et c'est à l'unanimité que tous ces rapports sont acceptés.

Le président de l'AD remercie Swiss Volley de son appui financier qui s'est fait attendre mais qui est finalement assez conséquent.

8. Comptes 2019-2020

Patricia Schaller, caissière, donne quelques explications quant aux différences entre le budget et les comptes.

Le budget prévoyait une perte de CHF 24 000.- et l'exercice boucle sur un déficit de CHF 24'777.05. Voici quelques explications :

Les activités SAR et Talent ont eu lieu de manière décalée ou partielle. La réduction des dépenses est de CHF 2 100.-. La participation au Championnat Suisse SAR de juin est couverte par le budget 2020-21.

Il y a eu 2 tournois minivolley en mai et juin 2021 au lieu des 4 prévus. Aucun prix n'a été remis aux gagnants. Cela représente une diminution des dépenses de CHF 2'300.-.

Comme il n'y a pas eu de championnat, les amendes encaissées se limitent à CHF 1'690.- au lieu des CHF 10'000.- prévus.

La majorité des membres du comité et des mandataires de SVRJS ont consenti à une réduction volontaire de leurs indemnités. L'économie est d'environ CHF 3'800.-.

Comme promis en cours de saison, le comité a décidé de rembourser aux clubs une partie de l'argent économisé durant la saison 2020-2021. La somme de CHF 11'700.- a été versée de manière proportionnelle aux finances d'inscription des équipes payées en début de saison 2020-21.

La part de cotisation pour le plan stratégique n'a pas été facturée aux clubs.

Si les frais d'inscription de la coupe SVRJS 2020-21 n'ont pas été remboursés, l'inscription à la coupe 2021-2022 sera gratuite.

SVRJS a déposé un dossier de « Mesures de Stabilisation » auprès de Swiss Olympic pour la saison écoulée. Nous avons reçu la réponse vendredi dernier et le montant qui nous sera versé sera de CHF 9'277. Il sera intégré dans le budget 2022-2023.

Lionel Löffel du VBC Delémont lit le rapport des vérificateurs des comptes. Ces derniers relèvent l'excellent travail de la caissière et l'emploi judicieux des fonds mis à disposition du comité. Ils demandent l'AD d'approuver les comptes tels que présentés.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au CR.

9. Admissions / Démissions / Exclusions

SVRJS a le regret d'enregistrer la démission d'un club : le **VBC Moutier** a voté sa dissolution dès que la situation sanitaire a permis la tenue de son assemblée générale.

10. Récompenses

Claude Devanthéry remet une petite attention à Réjane Gerber qui quitte le comité après 3 saisons. Serge Jubin, président de la CRA, en remet également une à Cédric Crellier qui a arbitré la finale dames de la CEV Cup.

Quant à Luca Balduzzi il remet les prix Benevolley.

Claude Devanthéry énumère tous les efforts faits par Volley Nidau qui, lors de sa fondation en 1976 s'appelait Satus Nidau et qui s'est vu attribuer le premier prix décerné aux clubs avec le chèque de CHF 3'000 qui l'accompagne.

Serge Jubin relate la *carrière* de Vincent Brêchet dans l'arbitrage : 44 saisons et 3'099 matches. Il s'est vu décerner le prix Benevolley de l'arbitre de l'année avec le chèque de CHF 1'000 qui l'accompagne.

11. Présentation du championnat 2021-2022

Nous n'aurons que 8 équipes en D2 mais 12 en D3, D4 et D5. Pour ces 3 catégories de jeu on aura 2 groupes et une refonte du championnat à la mi-saison avec un groupe titre et un groupe classement. En D2, après un championnat à seulement 14 matches, on fera des plays off pour le titre et des play out pour la relégation.

Chez les hommes, 10 équipes en H2 (dont 5 de SVRN) et 13 en H3 (dont 3 de SVRN, nous n'aurons 3 groupes qualificatifs.

Situation chez les juniors :

DM23 : 7 équipes (-1) DM 19 : 6 équipes (-1) DM17 : 9 équipes (0) DM15 : 8 équipes (+2)
HM23 : 2 équipes HM20 : 1 équipe (+1) HM18 : 1 équipe (0) HM16 : 3 équipes (0)

Remarque de Sven Tschanz (Nidau Volley) : *Je regrette que chez les DM23, il n'y a que 2 équipes inscrites en championnat normal et 5 en équipes intégrées.*

Réponse de Roland Zbinden : *Le comité est conscient du problème et il est prévu d'en discuter lors de la prochaine réunion des chefs techniques.*

12. Fixation de la cotisation des clubs-membres

Le comité propose une cotisation inchangée à 200 francs. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

13. Budget 2021-2022

Patricia Schaller présente les différentes rubriques du budget.

Généralités :

Le budget est équilibré soit CHF 117'825 tant aux recettes qu'aux dépenses.

Budget des indemnités :

Pour indemniser le futur responsable régional de la formation des entraîneurs (RRFE), on a ajouté CHF 800 aux autres indemnités qui restent inchangées par rapport à la saison écoulée.

Total du budget des indemnités : CHF 26'420.

Pour les indemnités autres que celles des fonctions de comité, il a été décidé de passer de 50 à CHF 60 pour l'arbitrage des matches en 3 sets gagnants et de 30 à 40 CHF pour les matches en 2 sets gagnants.

Budget de la formation et subventionnement des juniors

Les CHF 8'390 reçu de Swiss Volley sont intégrés sous forme d'allègements des contributions demandées lors de l'inscription des équipes.

Le montant à payer par les équipes pour la contribution aux juniors formés dans les clubs (CHF 12'000) sera ainsi réduit de CHF 4'090.

Le montant à payer par les équipes (CHF 22'589) pour la formation sera réduit de CHF 4'300.

Autre réduction : on ajoutera celle fournie par le Label, soit CHF 3'435.

Questions des délégués :

Sven Tschanz : *Qui paye les équipements des arbitres qui ont l'obligation d'en changer ?*

Ni Swiss Volley ni l'équipementier (Erima) ne contribuent à ces achats. Ils seront facturés aux clubs qui auront le loisir de les refacturer à leurs arbitres.

Votes :

Budget des indemnités : accepté à l'unanimité

Budget de la formation : accepté à l'unanimité

Budget général : accepté à l'unanimité

14. Élections

- **Élection complémentaire au comité** suite à la démission de Mme Réjane Gerber, le comité propose la candidature de M. Jacques Chevillat de VFM qui possède une grande expérience dans différents domaines du volley : joueur dans plusieurs clubs, ancien arbitre, management dans le comité du VFM.

Le président demande s'il y a d'autres propositions. N'obtenant pas de réponse, il propose d'élire Jacques Chevillat par des applaudissements.

- ♦ **des vérificateurs des comptes** : le président remercie FS Glovelier qui a fonctionné pendant deux saisons. Est élu comme premier vérificateur le VBC Delémont, comme deuxième vérificateur le VBC Porrentruy et comme vérificateur suppléant le VBC Tramelan. Ces trois vérificateurs des comptes sont élus à l'unanimité.

16. Propositions des membres

Aucune proposition n'est parvenue au comité.

17. Honorariat

Le comité propose d'élire M. Jean-François Waelchli comme membre d'honneur à titre posthume.

Les délégués se lèvent pour applaudir le regretté et dévoué Jean-François.

17. Fixation de la prochaine Assemblée des délégués de SVRJS

Ce sera le vendredi **17 juin 2022** : le VBC Porrentruy accepte l'organisation de cette assemblée.

18. Divers et imprévus

Claude Devanthéry réitère l'appel envoyé aux clubs pour la désignation d'un RRFE. Il rappelle qu'il s'agit d'un poste réclamé par Swiss Volley et que l'on est une des seules régions à n'avoir pas encore de responsable pour ce poste. Il s'agit de stimuler les clubs pour qu'ils encouragent des personnes à se former comme entraîneur. Il y a 2 séances annuelles organisées par Swiss Volley.

Comme il ne trouve pas de candidature spontanée, Claude va reprendre des démarches auprès des clubs.

Réjane Gerber projette un petit film avec un montage très dynamique sur les finales SAR.

Avant de clôturer la séance, Jacques Schnyder remercie la commune de Saignelégier qui a offert l'apéritif. Il remercie également les délégués qui bien voulu consacrer leur soirée pour venir à cette assemblée.

L'assemblée se termine à 22h05.

Le secrétaire : Vincent Brêchet